

Sujet : Projet de modification simplifiée n°2 du PLU de SCHLIERBACH - avis de la Collectivité européenne d'Alsace

De : Meoni Mathias <Mathias.Meoni@alsace.eu>

Date : 11/06/2025, 10:00

Pour : Secrétariat Mairie de SCHLIERBACH <secretariat@mairie-schlierbach.fr>, Mathieu LITZLER <m.litzler@mairie-schlierbach.fr>

Copie à : Boumaiza Nadia <Nadia.Boumaiza@alsace.eu>, Cavanna Katia <Katia.Cavanna@alsace.eu>, Schalk Laurence <Laurence.Schalk@alsace.eu>, FEIG Caroline <caroline.feig2@alsace.eu>

Bonjour,

Par courrier en date du 12 mai 2025, vous avez adressé votre projet de modification simplifiée n°2 de votre PLU à la Collectivité européenne d'Alsace pour avis.

Ce dossier appelle les observations suivantes, relatives à l'OAP sectorielle n°2 (zone AUa rue du Panorama) :

- Un accès sud par la RD 6b1 (rue de Landser) est prévu via un emplacement réservé n°1 inscrit au bénéfice de la commune. Un accès alternatif est prévu quelques mètres plus loin en double sens en option. Quel que soit l'accès retenu, celui-ci devra être sécurisé et les visibilitées sur le carrefour vérifiées, d'autant que pour les deux solutions, l'intersection sera située en légère courbe et que les habitations sont implantées sur limite en sortie côté gauche.
- Il est précisé en page 10 de l'OAP qu'une étude spécifique sera réalisée pour gérer les eaux pluviales d'un fossé situé au nord de la zone ; la proposition de récupération des eaux d'écoulement dans le fossé existant le long de la RD 56 devra être vérifiée avec les services routiers de la Collectivité européenne d'Alsace.

Par ailleurs, les deux secteurs Nj (faisant effet de ceinture verte au Nord de la zone AUa rue du Panorama) pourraient être inclus dans l'OAP « rue du Panorama » : en effet, ces deux secteurs constituent des mesures de transition paysagère et environnementale (y compris pour la gestion des eaux) entre l'espace urbanisé et l'espace agricole. Les principes d'aménagement de ces secteurs Nj pourraient ainsi être détaillés dans l'OAP.

Cordialement,

Mathias MEONI

Chef de projet urbanisme et aménagement
Direction Economie Aménagement et Tourisme
Service Aménagement Economie et Ingénierie

Collectivité européenne d'Alsace

Tél : 03 89 30 61 28

mathias.meoni@alsace.eu

www.alsace.eu

